

L'Exercice de la Collégialité Dans les Équipes Notre-Dame

INTRODUCTION:

L'Équipe Responsable Internationale – ERI – au mois de mai 1993, lors de la définition de la Responsabilité dans les Équipes Notre-Dame¹, a fait référence pour la première fois, à la “Collégialité”. Aujourd’hui, presque dix ans après, compte tenu de l’expérience et de la pratique de la Collégialité aux niveaux international et régional, l’ERI a voulu approfondir l’exercice de la Collégialité et sa pratique, avec le Collège qui s’est réuni à Melbourne – Australie – en juillet 2002. Ce document a recueilli toutes les observations du Collège ainsi que des Super – Régions et nous le présentons comme un exemple, par lui-même, du travail en Collégialité

Le présent document fait référence, tout d’abord, au travail collégial à l’intérieur de l’ERI, et entre l’ERI et le Collège, mais il constitue également un guide pour l’exercice de la Collégialité à tous les niveaux de responsabilité du Mouvement.

Pourquoi la Collégialité est-elle importante aux Équipes Notre-Dame ? Tout d’abord, parce que plus qu’une méthode, la collégialité est un état d’esprit qui caractérise les pratiques de notre mouvement pour que nous discernions ensemble quelle est la volonté de Dieu. Cet état d’esprit nous le trouvons déjà dans la vie de Couple et d’Équipe.

Le couple : parce que la conjugalité est animée en grande partie par la recherche de cet esprit, dont le consensus est l’expression. Le couple tend vers cette recherche de la volonté de Dieu sur son “agir”, dans la mesure où il veut vivre, dans la communion conjugale, sa mission au service de l’amour qui l’unit, et selon les fondements qui sous-tendent le sacrement de mariage (la liberté, la co-responsabilité, l’écoute réciproque, la fécondité, l’indissolubilité, la durée). L’aspect visible de cette recherche se trouve à l’évidence dans l’espace que constituent, entre autres, la prière conjugale et le devoir de s’asseoir.

La vie d’équipe : sous-tend nécessairement l’exercice d’un vécu collégial dans la mesure où cela fait partie de nos charismes fondateurs : être réunis au nom du Christ, nous entraider spirituellement et matériellement, nous accueillir dans nos différences, de témoigner de l’amour de Dieu au cœur de l’amour humain².

L’ERI s’est posé à de nombreuses reprises la question de la Collégialité comme moyen de fonctionnement du mouvement, et a considéré en 1995 au collège de Dublin que celle-ci était un fondement essentiel de son unité.

Ceci suppose un état d’esprit qui irrigue l’ensemble de notre mouvement en même temps qu’une bonne compréhension des mécanismes qui fondent la collégialité. C’est ce que nous allons tenter de faire en définissant ce que pourrait être la Collégialité, en examinant ses fondements et la manière dont elle peut s’exercer.

¹ END. La responsabilité dans les Équipes Notre Dame. Édition française, Paris, mai 1993.

² Cf. END. Guide des Équipes Notre-Dame, mars 2001, pp. 12-16.

I. LES RACINES DE LA COLLÉGIALITÉ

L'Église invite notre Mouvement à se demander comment il peut annoncer le Christ et son Évangile au couple dans une époque où nous avons davantage conscience de faire partie d'une humanité unique, en même temps que traversée par le pluralisme des langues, des cultures et des nations.

Si l'Évangile veut être entendu du couple dans toutes les cultures, il faut réfléchir à la collaboration, qu'on attend de nous sur le plan de l'évangélisation, telle que l'exprime la diversité des responsables réunis dans une même recherche d'unité.

En recherchant les racines de la Collégialité, nous pouvons identifier, au moins, trois sources principales: dans le langage juridique, dans le langage officiel de l'Église, et dans le langage de l'Écriture.

A) Dans le langage juridique

La "*Collegialitas*" se rencontre dans le langage juridique, dans les milieux des universitaires et des professions médicales, appelés à prendre des décisions en commun. Dans ce contexte, la Collégialité est la propriété en vertu de laquelle un groupe autorisé possède, dans le ressort de sa compétence, les attributions nécessaires pour prendre les décisions, souveraines ou non, de la société au sein de laquelle exerce son activité.

B) Dans le langage officiel de l'Église

Le numéro 22 de « *Lumen Gentium* » parle du Collège formé par le Pape, successeur de saint Pierre, et par les évêques, successeurs des Apôtres ; c'est ce qu'on connaît sous le nom de « collégialité » à la manière du Collège Apostolique.

Sur la collégialité, au sens propre du terme, "*Lumen Gentium*" précise :

- Tous les Évêques constituent ensemble un Collège, un corps, un ordre, et ce Collège succède au Collège Apostolique pour le magistère et pour le gouvernement pastoral de l'Église ; il est présidé par le Pape, qui en est la tête. Solidairement et toujours avec le Pape, le Collège des Évêques exerce son pouvoir sur toute l'Église.
- Les Évêques deviennent évêques, d'une manière légitime, en vertu de la consécration sacramentelle et par la communion hiérarchique avec la Tête du Collège et avec ses membres.
- La condition essentielle de la Collégialité au sens le plus fort du terme, entre le Pape et les autres évêques, est la communion hiérarchique avec le Pape, puisque c'est le Pape qui appelle les Évêques à prendre une décision collégiale ; ou bien c'est lui qui doit accepter et valider ce que ces mêmes Évêques ont décidé ensemble.

Le numéro 23 parle de la pratique de la Collégialité parmi les évêques, c'est à dire de ce qu'on appelle collégialité solidaire, ou bien l'esprit collégial (en latin *affectus collegialis*).

La Collégialité entre le Pape et les Évêques, dont nous parle le numéro 22 de la Constitution *Lumen Gentium*, ne peut pas être directement comparée avec la Collégialité entre les couples de l'ERI, ni avec la Collégialité entre les couples du Collège ERI – S.R.

La raison en est évidente : le caractère apostolique de l'Église signifie que celle-ci est structurée sur la base du ministère hiérarchique, à la manière du Collège apostolique formé par saint Pierre et par les autres Apôtres ; par contre, Équipes Notre-Dame, nous sommes une association de fidèles reconnue dans l'Église, formée par des laïcs mariés, de droit privé, et où doit présider le principe: « Ce qui concerne tous doit être décidé par tous. »

Tout cela nous amène à rechercher dans la source première qu'est l'Écriture les racines profondes de notre Collégialité.

C) Dans le langage de l'Écriture

En faisant appel au langage biblique, bien que nous n'y trouvions pas une référence explicite au concept de la Collégialité, néanmoins nous relevons plusieurs textes en rapport avec les expériences de vie communautaire ; c'est qui nous permet de nous approcher progressivement et avec une relative précision du concept :

▪ Le sens du service:

Dans le langage du Nouveau Testament, il est clair que Jésus ne privilégie pas l'autorité mais insiste sur le sens du service : « *Vous savez que les chefs des nations dominent sur elles en maîtres et que les grands leur font sentir leur pouvoir. Il n'en doit pas être ainsi parmi vous : au contraire, celui qui voudra devenir grand parmi vous, sera votre serviteur, et celui qui voudra être le premier d'entre vous, sera votre serviteur. C'est ainsi que le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude* » (Mt 20, 25–28). De tout cela le Maître nous a donné l'exemple : « *Vous m'appelez Maître et Seigneur, et vous dites bien, car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi le Seigneur et le Maître, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. Car c'est un exemple que je vous ai donné, pour que vous fassiez, vous aussi, comme moi j'ai fait pour vous* » (Jn 13, 13-15).

De tout ce qui précède, découle le principe « d'égalité » entre les frères dans la foi. C'est pour cela que nous ne devons pas parler de « pouvoir » mais de « service »

▪ L'unité entre le Christ et l'Église

Voici un autre principe clair : l'union de la communauté de foi ne s'obtient pas en elle-même, mais dans l'esprit du Christ. « *Moi, je suis la vigne ; vous, les sarments. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit ; car hors de moi vous ne pouvez rien faire* » (Jn 15, 5).

Nous sommes, en même temps, les architectes et les ouvriers dans la construction du Royaume de Dieu. « *Mais que chacun prenne garde à la manière dont il y bâtit. De*

fondement, en effet, nul n'en peut poser d'autre que celui qui s'y trouve, c'est à dire Jésus Christ » (1 Co 3, 10-11).

Et, pendant la construction, notre devoir comme bâtisseurs, c'est de nous maintenir unis : *«Appliquez-vous à conserver l'unité de l'Esprit par ce lien qu'est la paix » (Ep 4, 3-4).*

- **Les charismes au service de la communauté**

Bien que nous soyons tous égaux devant Dieu, nous sommes pourvus de différents charismes ou talents (Mt 25, 14-27) qui sont des dons de Dieu : *«À chacun la manifestation de l'Esprit est donnée en vue du bien commun. À l'un, c'est un discours de sagesse qui est donné par l'Esprit ; à tel autre un discours de science, selon le même Esprit, à tel autre... Mais tout cela, c'est l'unique et même Esprit qui l'opère, distribuant ses dons à chacun en particulier comme il l'entend » (1 Co 12, 7-11).* Ces dons doivent être mis au service de la communauté : *«Personne, après avoir allumé une lampe, ne la met en quelque endroit caché ou sous le boisseau, mais bien sur le lampadaire, pour que ceux qui pénètrent voient la clarté » (Lc 11, 33).*

- **Le rôle prophétique de la Collégialité**

« Le visage du ciel vous savez l'interpréter, et pour les signes du temps vous n'en êtes pas capables » (Mt 16, 3). C'est le rôle prophétique de toute communauté de foi. Au fur et à mesure que les temps changent, on pressent de nouvelles circonstances, de nouveaux besoins, de nouvelles opportunités, de nouveaux défis... et c'est à la communauté de foi de produire par grâce des réponses nouvelles à l'exercice et à la pratique de la Collégialité.

- **Un exemple de Collégialité**

Finalement, nous trouvons dans les Actes des Apôtres (15, 1-34) un bel exemple de l'exercice de la Collégialité. Cela eut lieu lors de la venue à Antioche de quelques disciples de Judée qui enseignaient aux frères : *“Si vous ne vous faites pas circoncire suivant l'usage qui vient de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés”...* Alors les Apôtres et les anciens se réunirent pour examiner cette question et après une longue discussion, d'accord avec l'Église tout entière, ils décidèrent de choisir quelques-uns d'entre eux et de les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabé... porteurs d'une lettre disant: *“L'Esprit Saint et nous-mêmes avons décidé de ne pas vous imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont indispensables...”* (cf. Ac 15, 1...29).

L'Écriture confirme ici le vrai sens de la collégialité, selon laquelle c'est la communauté unie dans l'Esprit qui décide, inspirée par Lui, ce qui est le plus approprié pour le bien de tous.

II. DÉFINITION DE LA COLLÉGIALITÉ:

Nous arrivons finalement à la définition de la Collégialité donnée dans le document “La Responsabilité” : *« La collégialité peut se définir comme une mise en commun des*

“dons” diversifiés et complémentaires que l’Esprit a accordés à chacun dans une recherche commune de la vérité et une rencontre plus profonde entre nous »³.

C’est dans ce sens que la collégialité a pour but de chercher ensemble la volonté de Dieu pour le Mouvement. Cela implique la réflexion, la discussion, le discernement et la recherche du consensus dans un climat de confiance, de loyauté et de coresponsabilité entre tous les membres de la communauté.

III. FONDEMENT DE LA COLLÉGIALITÉ

Ce qui est commun à tous c’est notre baptême par lequel le Saint-Esprit agit en nous. D’autre part, le Saint-Esprit se fait présent dans un groupe réuni au nom du Christ (Mt 18,20). Tenant compte de cette présence, nous ne pouvons pas vivre en équipe dans un simple contexte de démocratie (droits et devoirs) mais dans une attitude de fraternité, de recherche de points de rencontre, de communion. Le Saint-Esprit engendre l’unité. Si lors de nos réunions nous cherchons la présence de l’Esprit, nous n’échouerons pas. L’unité deviendra plus forte pour ceux qui se sont disposés à écouter la voix de l’Esprit.

▪ La responsabilité et la collégialité

Ce sont donc là deux dons faits à notre Mouvement dès son origine, c’est pourquoi la responsabilité et la collégialité doivent être exercées de manière à servir et à exprimer la réalité des couples et des équipes comme faisant partie de la communion ecclésiale.

Cette façon de vivre la responsabilité et la collégialité implique la reconnaissance et le service de l’autre, le respect mutuel, la confiance, l’ouverture et une communication réciproque entre tous : c’est pourquoi dès l’origine, notre mouvement a institué des foyers de liaison dont nous sommes tous.

La Liaison est une condition essentielle de la collégialité. Elle est importante pour garantir que tous les aspects des décisions ont été pris en compte et pour qu’ils soient connus et adoptés par tous. Notre mouvement doit donc en permanence s’assurer que dans l’exercice de la liaison, la responsabilité et la collégialité restent en équilibre permanent pour permettre une communion véritable.

En tant que foyers de liaison, nous sommes responsables et agents d’unité par un service qui nous est confié auprès des secteurs, des régions, des super-régions, du mouvement.

Nous sommes à tous les niveaux chargés de mettre en relation. C’est pourquoi, les Collèges, internationaux, super-régionaux, régionaux, les équipes de secteur, les équipes de services (que nous vous invitons à constituer, si tel n’est pas encore le cas), doivent être perçus comme des instruments modernes de la liaison dans le sens de la participation et de la collégialité, reflétant ainsi la diversité des couples.

³ END. La responsabilité dans les Équipes Notre Dame. *Op. cit.*, p. 12.

Toutefois, rappelons que la collégialité doit être au service de l'évangélisation et non un instrument pour tout réduire plus petit commun dénominateur en atténuant des différences qui sont sources de richesses. C'est pourquoi il convient d'examiner maintenant les principes et les limites de la collégialité.

- **Les principes de la collégialité**

- L'égalité :

- Depuis l'origine des Équipes Notre-Dame, la Collégialité fait partie des pratiques de fonctionnement de notre mouvement, avec pour but évident la bonne entente mais aussi la prise de décisions. Toutefois elle implique la présence de couples qui ont fait l'objet d'un appel, en vue de services définis.

- Cet appel, s'il passe par des hommes et des femmes, est avant tout un appel du Seigneur à se mettre au service. Il confère dès lors à chacun les mêmes droits et les mêmes devoirs et assure ainsi les conditions indispensables à la constitution d'une vraie collégialité.

- La transparence :

- La collégialité, parce qu'elle permet la vérification des idées, exclut les détenteurs de pouvoir qui seraient possesseurs de tous les droits. Elle stimule l'expression libre de ceux qui, disposant de moins d'expérience, pourront dans le contexte collégial, débattre en toute transparence.

- La discussion⁴:

- La collégialité s'exprime par la discussion et la réflexion et non pas par un simple débat d'opinions ou de convictions. Une telle démarche peut être mise à mal par des personnalités qui possèdent un pouvoir, soit par charisme personnel, soit par l'ancienneté de leur connaissance et qui sont susceptibles d'occulter la réflexion, le discernement collégial et la discussion.

- Équilibre entre collégialité et responsabilité :

- Si la collégialité peut générer des phénomènes de prise de pouvoir, elle peut aussi entraîner voire étouffer la responsabilité. Nous avons vu plus haut que collégialité et responsabilité doivent être équilibrées. Noyées dans le surcroît de liaison ou de concertation qu'impliquerait une collégialité exacerbée, la responsabilité ne pourrait pas être exercée. C'est alors tout le sens du service et de la disponibilité qui serait affaibli par cette sorte d'autogestion.

⁴ Discuter au sens scientifique du terme c'est mettre en évidence tous les arguments et expériences susceptibles d'éclairer la prise de décision. Le terme discerner n'étant pas suffisant pour exprimer ce que contient ce processus. Le discernement fait partie de la discussion.

La chaîne de la collégialité :

Un autre principe réside dans la nécessité de l'existence d'une chaîne de la collégialité. C'est sur toute la ligne de responsabilité et de service du mouvement que doit s'exprimer la collégialité : un collège réunissant dans les régions les secteurs, – dans les provinces les régions, – dans les super-régions les provinces ou les régions. Chaque niveau de responsabilité doit comporter ce lieu d'exercice du discernement, de la transparence, de la réflexion et de la décision.

IV. EXERCICE DE LA COLLÉGIALITÉ

La collégialité, ne peut subsister que par un vécu et un exercice permanent qui comprennent un certain nombre de passages obligés.

La collégialité est avant tout un état d'esprit et une attitude à développer plus qu'une méthode. Elle doit impliquer :

- une recherche commune de la vérité,
- une recherche de communion et de consensus,
- l'établissement d'une confiance,
- un processus de responsabilisation et de décision,
- une acceptation sans réserve de la décision commune.

A) Recherche commune de la vérité

Il s'agit d'une démarche en vue de comprendre et de vivre la volonté de Dieu sur le Mouvement. Celle-ci comporte deux étapes essentielles :

- **Une étape de collecte des données** nécessaires à l'analyse de problèmes et situations qui se présentent à nous, à quelque service que nous soyons affectés.

Cela suppose :

- o Que nous ayons ensemble un langage clair et authentique qui s'exprime dans une grande charité et la correction fraternelle.
- o Que chaque membre du Collège soit attentif aux besoins et aux attentes des équipiers et soit donc en lien permanent avec eux directement ou par l'intermédiaire des structures que nous offre le Mouvement (la liaison).
- o Que tous ensemble et dans la communion, nous nous sentions responsables de la marche de l'ensemble du Mouvement de par le monde (la co-responsabilité).
- o L'humilité et le détachement : personne n'est seul détenteur de "la" vérité et c'est avant tout le bien des équipiers qui compte.
- o Que nous sachions faire bénéficier le Mouvement de nos différences qui s'expriment dans la richesse de nos dons, de nos capacités et de la personnalité de chacun.

- Que les diversités de tempérament et de mentalité soient pour nous un atout pour porter un regard fraternel sur « l'autre ».
- Que nous ne soyons préoccupés que de la qualité de notre service et cela en dehors de toute recherche de pouvoir.
- Que nous sachions faire passer au second plan notre appartenance à un pays ou à une culture pour en apporter au débat les richesses et non les réticences.

- **Une étape de discernement véritable**

La recherche de la vérité débouche très naturellement sur le nécessaire discernement que doit comporter toute décision. C'est donc une évaluation complète, en référence à la vocation et aux objectifs du Mouvement, qu'il nous faut conduire. Ce discernement n'est possible qu'à la condition d'être intimement convaincus que c'est Jésus Christ qui nous réunit. C'est pourquoi la vie de nos équipes et du collège doit être conditionnée par les temps forts et habituels de la vie des Équipes Notre-Dame.

Le temps nécessaire doit être utilisé pour un bon discernement en évitant les écueils que seraient ou la longueur de la réflexion, diluant ainsi le débat dans une interminable recherche de consensus, ou la trop grande impulsivité, occultant un composant essentiel de la décision.

Nous vous engageons comme nous le faisons désormais en ERI à organiser vos rencontres en respectant ces temps essentiels que sont :

→ **La prière partagée ou l'oraison**, qui permet d'obtenir le don de clairvoyance pour être de bons intendants et gérer au mieux l'« héritage vivant et précieux » que sont les Équipes Notre-Dame.

→ **La mise en commun** pour mieux connaître nos frères en équipe, leur sensibilité, leur état de vie, pour permettre ainsi la correction fraternelle indispensable à toute vie d'équipe et pour permettre aussi de renforcer un esprit d'amour, d'entraide fraternelle et de compréhension réciproque, ce qui est indispensable à toute vie d'équipe.

→ **Le partage spirituel** sans lequel il ne peut y avoir de véritable unité dans la différence et la complémentarité.

→ **La conscience forte de notre mission**, appuyée sur la formation, condition et mesure même de l'annonce missionnaire de l'Évangile qui nous est confiée au service des couples et de leurs familles.

B) Recherche de communion et de consensus

Rechercher la communion ou le consensus, cela veut dire approfondir toujours plus la rencontre entre nous. Il nous faut sans cesse chercher la communion et non l'uniformité. C'est de la complémentarité que naît la communion. Elle ne signifie ni nivellement, ni

négarion du caractère « unique » de chaque membre du collège, de l'ERI ou de quelque équipe que ce soit.

- “La pluralité ne doit entraîner ni division, ni juxtaposition mais faire naître et alimenter la réciprocité et la coordination“ (*Christifideles Laici*, n° 20).
- La communion est donc une responsabilité et une grâce donnée par le Seigneur, un devoir confié à la garde de chacun d'entre nous. Sa croissance ne peut être que le fruit de l'esprit et notre réponse fidèle et généreuse au Seigneur.
- « *Comme Toi, Père, Tu es en moi et moi en Toi, qu'eux aussi soient en nous, afin que le monde croie que Tu m'as envoyé* » (Jean 17, 21).
- La communion s'ouvre à la mission, c'est pourquoi elle est indispensable pour que nous puissions participer à la nouvelle évangélisation.

La nature missionnaire de l'Église qui part du Christ, trouve des références dans le Magistère de l'Église qui vise à promouvoir la communion en garantissant l'unité dans le Christ de tous les fidèles. Avec l'agrément du Saint-Siège, l'Equipe Responsable Internationale reçoit cette mission et ce service de garantir l'unité du mouvement dans le Christ.

C) L'établissement d'une confiance

C'est la condition *sine qua non* de la véritable décision partagée et collégiale. La collégialité est différente de la démocratie, elle repose sur l'harmonie. C'est pourquoi elle implique la volonté de choisir ensemble et d'arriver à une décision commune. La confiance repose sur la certitude de partager un objectif commun. La collégialité trouve sa source dans la confiance. Sans elle, chaque membre d'une équipe entre dans un système de vérification du travail de l'autre. Ce système de suspicion permanente ne peut être un mode de fonctionnement, même exceptionnel, pour un Collège. Sur ce sujet du travail collégial, on relira avec profit les pages 11 à 13 du fascicule « La Responsabilité dans les Équipes ».

La confiance repose aussi sur la transparence dans nos réflexions et nos prises de position ; c'est pourquoi il nous apparaît indispensable que le Collège international prenne bien la mesure de tous les axes prioritaires retenus lors de ses réunions annuelles. Ceci implique une relecture finale attentive des actes et des décisions du collège.

Les entités super-régionales, régionales ou les secteurs rattachés à l'ERI sont le lieu privilégié de l'exercice de la collégialité et de l'esprit de communion avec le Mouvement dans l'Église universelle : ceci de par la compétence de ces instances dans la résolution des problèmes locaux d'organisation ou de gestion des Équipes Notre-Dame, dans le choix et l'appel des nouveaux responsables et dans l'animation du mouvement.

Les relations entre les régions, les super-régions et les secteurs doivent être caractérisées par une collaboration fraternelle et par une réelle sollicitude pastorale dans le respect des services et des compétences de chacun.

D) Processus de co-responsabilité et de décision

Est-ce d'abord à la tête de sa super-région ou de sa région qu'il faut situer la mission du couple responsable ? Ou bien celui-ci est-il avant tout membre du collège international, super-régional ou régional et à ce titre co-responsable du mouvement et de son unité ?

La question du rôle du responsable d'équipe, de secteur, de région, de province, de super - région, par rapport à son équipe et par rapport à l'ensemble du Mouvement nous interpelle donc.

Pour mesurer le cadre de la responsabilité de chacun, il convient de distinguer ce qui ressort du processus de décision, de la responsabilité de porter ou d'assumer une décision prise collégalement.

→ La décision

Le processus décisionnel doit être compris comme une réflexion moyennant la discussion et non pas comme un simple débat d'opinion ou de conviction. Une décision doit être le résultat d'un processus qui repose sur le principe d'une confrontation d'arguments et de contre-arguments entre plusieurs acteurs qui acceptent, à un moment donné, un point de vue ou une décision qui peuvent être différents de leur position initiale.

La discussion est un travail de la raison qui met en œuvre des rationalités différentes et complémentaires. Elle permet l'élaboration, en prenant un temps suffisant, d'un espace public critique qui fonde, ou du moins justifie, les raisons des actes posés.

“Partant d’approches différentes et même de convictions diverses, il nous faut chercher ensemble à parvenir à un consensus qui unifie [...]. Cela est particulièrement important pour les sujets concernant la vocation profonde et les objectifs du Mouvement. Ce que nous recherchons dans toute décision, c’est d’adhérer à la volonté de Dieu”⁵.

Si le principe de discussion est respecté, il permet en toute rigueur d'aboutir à un accord de l'ensemble des membres du Collège impliqués dans la discussion, accord appelé consensus. Le consensus est le résultat recherché, mais son obtention ne doit pas, pour autant, affadir la discussion.

Le consensus n'est pas un principe éthique suffisant s'il est mal fondé. Il peut être – et c'est alors sa limite – l'expression d'une idéologie de groupe, le produit de la domination hiérarchique ou charismatique d'un ou de plusieurs membres de ce groupe.

Nous devons défendre l'idée qu'un seul ne peut avoir raison contre tous.

Le temps donné à la prise de décision doit permettre de prendre le recul nécessaire à la compréhension des situations, qu'elles soient humaines, sociales ou spirituelles.

⁵ END – La responsabilité dans les Équipes Notre Dame. *Op. cit.*, p. 13.

La discussion ne garantit pas non plus à la décision prise la certitude de son absolue légitimité. Elle confère cependant un sérieux et une rigueur dont nous ne saurions nous passer.

La discussion, parce qu'elle exige la prise en compte des arguments de l'ensemble des acteurs comme force critique est une condition impérative pour que le processus décisionnel s'exerce de façon harmonieuse, collégiale et précise.

→ La responsabilité

L'exercice de la responsabilité est fondé sur le sens du service et non pas sur l'autorité. Elle se développe par la pratique de la collégialité, pourtant, le rôle du couple responsable peut être précisé dans les points suivants :

- a) Sa première fonction à tous les niveaux de l'organisation c'est de travailler en équipe. Pour cela, le couple responsable doit s'efforcer de stimuler l'amitié et la confiance entre tous les membres de l'équipe. La mise en commun se révèle un instrument bien utile à cet égard, mais l'oraison est aussi indispensable, « *car hors de moi vous ne pouvez rien faire* » (Jn 15, 5).
- b) Le couple responsable doit s'efforcer de découvrir et de stimuler les dons particuliers de chacun des membres de son équipe, couples et conseiller spirituel, tout en permettant à chacun de mettre au service de l'équipe ses propres capacités.
- c) La fonction d'animation du couple responsable l'oblige à stimuler la réflexion par l'étude et la discussion des différents thèmes dont l'équipe s'occupe. Il doit garantir l'expression libre des idées de chacun des membres de l'équipe.
- d) Le couple responsable doit agir en toute charité fraternelle, agir comme conciliateur entre les membres de l'équipe chaque fois que les diverses positions sont divergentes, afin de travailler à l'obtention d'un consensus.
- e) Quand le processus collégial ne peut aboutir à un consensus et que l'équipe le lui demande, le couple responsable doit prendre la décision finale en son âme et conscience au nom de sa responsabilité. Mais il doit faire cela dans la prière, en étroite union avec l'Esprit, et toujours dans l'esprit de service.
- f) Toutes les modalités et tous les détails de tous les sujets qui touchent notre Mouvement ne peuvent faire l'objet de décisions adoptées collégalement. S'il est "*certain aussi que travailler en collégialité ne dispense pas le couple responsable de sa mission propre qui est de prendre et d'assumer la décision finale quand le processus collégial ne peut aboutir à un consensus*"⁶, il existe d'autres cas ou des sujets

⁶ END – La responsabilité dans les Équipes Notre Dame. *Op. cit.*, p. 13-14.

différents de ce qui concerne directement la vocation profonde, les objectifs et la pédagogie du Mouvement, pour lesquels le Responsable doit exercer pleinement son rôle.

- g) Finalement, *“la collégialité n’annule pas la mission du couple responsable qui, à chaque échelon de l’organisation, est le signe visible de l’unité de l’équipe”*⁷

E) la décision commune

Une décision prise dans le cadre de la collégialité engage tous les membres responsables du collège qui sont chargés selon leur mission de veiller à ce qu’elle soit mise en application dans l’esprit et selon les modalités qui ont présidé à sa détermination.

Ceci implique que la décision soit bien comprise, et qu’ensuite chacun n’y apporte pas des modifications qui reviendraient à détourner la décision. Seules les adaptations locales, incluses dans le périmètre de la décision, sont possibles dès lors qu’elles sont prévues et connues.

La solidarité entre tous les membres d’un même collège, et du nôtre en particulier, est essentielle car elle est garante de l’esprit de service et d’entraide qui caractérise notre mouvement.

Aucune entité du Mouvement ne peut, sans porter atteinte à la santé du corps entier, prendre des initiatives ou décider des modifications qui mettraient en danger les Équipes Notre-Dame dans leur organisation, dans leurs principes fondateurs, dans leur discipline ou dans leurs méthodes.

Ceci suppose donc une parfaite loyauté des uns envers les autres. C’est là le prix de l’unité de notre Mouvement qui doit trouver sa source dans l’unité de nos équipes et du Collège et donc dans l’amour qui nous unit : *« voyez comme ils s’aiment »*.

F) Évaluation

Pour que la collégialité soit vécue dans un véritable esprit de service dans la continuité avec l’esprit des Équipes Notre-Dame et fidèlement à cet esprit, elle doit faire l’objet d’une évaluation périodique par ceux qui en vivent à tous les niveaux de service.

Cette évaluation du travail collégial pourra être conduite par chaque instance de responsabilité, équipe régionale, super-régionale, au sein des zones, de l’ERI et du Collège.

⁷ END – La Responsabilité dans les Équipes Notre-Dame. *Op. cit.*, p. 12.

CONCLUSION

La Collégialité est un moyen magnifique de prendre en compte le maximum de la richesse de chacun et de faire grandir au mieux les décisions qui sont les nôtres au travers d'une réflexion qui prenne en compte la réalité du vécu des couples.

Une réalité qui ne donne pas de fruits « pour les autres » et qui travaille seulement pour elle, est inutile. Si notre Mouvement s'occupe seulement de lui-même, il oublie qu'il est au service de quelque chose de plus grand : être une fenêtre au travers de laquelle on voit Dieu, être un espace ouvert dans lequel est entendue la parole de Dieu et où elle devient présente dans notre réalité.

La collégialité bien vécue nous protège de l'opacité du regard sur les problèmes du monde, ce monde plein de souffrances mais aussi plein de bonheur que nous avons à faire évoluer par notre responsabilité et en collégialité, afin que se bâtisse la civilisation de l'amour qui nous est annoncée par Jésus-Christ dans son Évangile.

La clé de la réussite de cette nouvelle évangélisation au sein de notre Mouvement demeure l'esprit de collégialité, dans lequel les équipiers responsables à tous niveaux œuvrent dans la perspective de la sainteté.

L'Église, et notre Mouvement dans l'Église, doivent aujourd'hui affronter d'immenses défis, qui mettent à l'épreuve la confiance et l'enthousiasme des annonciateurs de l'Évangile. Il ne s'agit pas seulement de problèmes quantitatifs, dus au fait que les chrétiens constituent une minorité, mais d'un changement du panorama culturel dominé par le déficit dans les engagements.

La Collégialité est une des façons d'impliquer les jeunes générations de responsables, plus sensibles et mieux formés à cette manière d'agir, afin que l'appel qu'ils recevront du Seigneur par notre intermédiaire leur permette de grandir et de faire grandir les autres dans un engagement total et radical au service de l'Évangile.

Équipes Notre Dame nous vivons l'ÉQUIPE depuis la première réunion, le 25 février 1939, de quatre couples autour et avec le Père CAFFAREL ; n'est ce pas le plus beau témoignage que la collégialité est une réalité qui porte beaucoup de fruits ?

* * * *